



## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni au Salon d'Honneur en séance publique, mercredi 19 décembre 2018 à 19h30.

Etaient présents :

M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, Mme GÉROME Line, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Conseillères et Conseillers excusé(e)s ayant donné procuration : Madame BOULANGER Annie à Monsieur Le Maire, Monsieur FOUCAL Olivier à Madame DEMAIZIÈRE Chantal.

Conseiller absent excusé : Monsieur TARDIEU François.

Conseillère absente : Madame PANO-WENTZEL Marylène.

A été nommé secrétaire : Monsieur BAUDONNEL David.

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents à la séance : 25 – Votants : 27.

Date de la convocation : 06 décembre 2018.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire profite de l'occasion de la réunion du Conseil Municipal pour officiellement présenter aux élus municipaux Madame Sonia MANGEOLLE, nouvelle recrue du service de Police municipale. En poste depuis le 15 octobre 2018 sur un grade de garde champêtre chef, Sonia MANGEOLLE vient compléter l'effectif maintenant totalement pourvu.

Puis, aborde un deuxième point d'actualité à savoir le lancement d'une opération de revitalisation du centre-bourg pour laquelle la Commune a candidaté et a été retenue dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Etat et le Conseil Départemental des Vosges. Une première phase consacrée à une étude globale sera menée en 2019 avec pour objectif d'analyser et d'identifier les leviers d'attractivité pour répondre aux besoins de la population. Financée intégralement et soutenue techniquement par l'Etat, le Conseil Départemental des Vosges et la CASDDV, cette étude permettra d'établir un plan d'action concret s'appuyant sur des priorités d'intervention déjà ciblées telles que les logements et les commerces vacants ou la dégradation du bâti, le maintien des services de proximité, la mobilité, le développement du lien social, ... Une chargée de mission dédiée exclusivement au bon déroulement de cette opération nous est mise à disposition par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges. Il s'agit de Madame Marie LEBLOND présente ce soir avec Madame Florence LAURENT, chargée de mission Territoires au Conseil Départemental des Vosges, pour présenter les principaux axes de travail de l'opération.

A la suite de ces exposés, la séance reprend son cours. Monsieur le Maire informe alors le Conseil Municipal du retrait de la question n° 10 portant sur la vente d'une partie de la parcelle A n° 1836 suite à une modification de dernière minute non tranchée concernant la surface que les futurs acquéreurs veulent acheter ; puis, demande dans un second temps l'inscription d'une question non prévue à l'ordre du jour portant sur les montants de subventions spécifiques à allouer à l'US Raon en 2019.

Le Conseil Municipal, ainsi informé, prend acte du retrait du point n° 10 et décide unanimement d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire la nouvelle question portant sur l'attribution de subventions spécifiques à l'US Raon en 2019.

### **1°) Adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 17 Octobre 2018 :**

Aucun commentaire, aucune remarque concernant le procès-verbal de la séance précédente, en date du 17 octobre 2018 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2°) Ouverture dominicale des commerces de détail raonnais en 2019 :**

Après demande d'avis auprès des organisations représentatives des salariés et professionnels en date du 24 octobre 2018, après demande d'avis auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges rendu le 04 décembre 2018, c'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté autorise les commerces de détail alimentaires et non alimentaires à ouvrir jusqu'à 9 dimanches en 2019 aux dates suivantes : 28 avril, 26 mai, 14 juillet, 27 octobre, 17 et 24 novembre, les 08, 15 et 22 décembre.

### **3°) Participation à ARCHIPEL : 2<sup>ème</sup> acompte 2018.**

Sur proposition de Madame Marie VINCENT, le Conseil Municipal décide par 26 voix, hors celle de Monsieur Stéphane CHMIDLIN, d'attribuer un 2<sup>ème</sup> et dernier acompte de 25 000 € de participation au financement du poste d'animatrice ; soit un total de 50 000 € sur l'année.

**4°) Contrat d'hygiénisation des Vmc et dégraissage des circuits d'extraction de 7 bâtiments communaux.**

C'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que le Conseil Municipal décide de contractualiser avec la société TECHNORAM de 54 250 Champigneulles au prix de 3 990 € hors taxes la 1<sup>ère</sup> année et 2 520 € hors taxes les 2 années suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

**5°) Convention de mise à disposition et d'installation du logiciel des Autorisations d'Occupation des Sols (OXALIS) de la CASDDV :**

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime :

- à approuver le projet de mise à disposition et d'installation du logiciel OXALIS des Autorisations d'Occupation des Sols de la CASDDV,
- à décider de l'installation sur un poste administratif en Mairie pour un coût de 150 euros nets de taxes facturé par la CASDDV,
- à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

La dépense sera imputée au compte 6156 fonction 824 service 86 du budget communal 2019.

**6°) Marché Public de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie : modifications en cours d'exécution (avenants) selon articles 139 et 140 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents de modifications en cours d'exécution suivants :

- Lot 8 « plâtrerie, isolation, cloisons » dont l'entreprise GONSOLIN est titulaire : modification en cours d'exécution n° 1 positive de + 2 989.86 € hors taxes. Le montant du marché passe ainsi de 67 726.13 € hors taxes à 70 715.99 € hors taxes ;
- Lot 11 « carrelage, faïence »: modification en cours d'exécution n° 2 négative d'un montant de - 3 185.49 € hors taxes. Le montant du marché passe ainsi de 60 802.62 € hors taxes à 57 923.47 € hors taxes + prise en compte de la cession au 01/07/2018 de la Sàrl MILLER Carrelage dont Monsieur MILLER était le gérant à Monsieur Bruno FERRY, gérant de la nouvelle société « SAS MILLER CARRELAGE » ;
- Lot 13 « revêtements de sol » dont l'entreprise EUROP REVETEMENTS est titulaire : modification en cours d'exécution n° 1 positive de + 2 155.65 € hors taxes. Le montant du marché passe ainsi de 37 000 € hors taxes à 39 155.65 € hors taxes ;

- Lot 14 « peinture intérieure » dont l'entreprise BEGARD est titulaire : modification en cours d'exécution n° 1 positive de + 608.44 € hors taxes. Le montant du marché passe ainsi de 60 401.92 € hors taxes à 61 010.36 € hors taxes ;

**7°) Avenant n° 2 positif au Marché Public de service relatif à l'accueil enfance en temps périscolaire, mercredis, vacances, RAM et multi accueil /halte-garderie.**

Après avis favorable de la CAO en date du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal présent et représenté autorise unanimement Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 (modification en cours d'exécution) afin d'allonger de 3 mois au 31/03/2019 la durée initiale du marché public. Le montant de prestation à verser pour les 3 mois supplémentaires est de 49 375 € + le repas des Atsem ;

**8°) Avenant n° 1 positif aux lots 1 « Dommages aux biens », 2 « Responsabilité civile et risques annexes », 3 « Flotte automobile et auto mission », 4 « protection juridique » et 5 « protection fonctionnelle des agents et des élus » au Marché Public de souscription des contrats d'assurances de la Ville afin d'allonger de 3 mois au 31/03/2019 la durée initiale de chaque lot.**

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents d'avenants 1 positifs (modifications en cours d'exécution) des lots suivants :

- Lots 1, 2 et 5 dont SMACL Assurances est le titulaire,
- Lots 3 et 4 dont BRETEUIL Assurances est le titulaire,

**9°) Service de police municipale : vente d'un pistolet.**

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la vente au prix de 150 € d'un 6<sup>ème</sup> et dernier revolver Smith & Wesson sans plus aucune utilité au service de police municipale.

La recette sera imputée à l'article 775 fonction 112 service 16 du budget communal 2018, avec opérations d'ordre de sortie de l'état de l'actif.

**10°) Admission en non-valeur de créances des années 2010 à 2015.**

A la demande de Madame le Chef de poste de la Trésorerie de Raon l'Etape, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de l'admission en non-valeur de diverses créances des années 2010 à 2015 pour une somme totale de 3 825.67 € avec imputation dans la comptabilité communale 2018 à l'article 6541 fonctions 020 (891.39 €), 211 (77.87 €), 212 (160.50 €), 251 (160.15 €), 311 (75 €), 321 (43.66 €), 411 (25 €), 71 (1 151.09 €), 812 (99.17 €), 822 (8 €), 824 (45.98 €), 833 (154.50 €) et 90 (933.36 €) .

Il est important de préciser que cet apurement comptable n'éteint pas la dette des redevables et ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites.

**11°) Suite à avancement : création de nouveau grade pour 5 agents communaux.**

Après avis de la C.A.P en date du 12 avril 2018 et décision de Monsieur le Maire d'avancer de grade 5 agents de la Commune, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la création du nouveau grade de ces 5 personnels ; dont :

- 1 adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 24/35 heures,
- 1 adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet de 33/35 heures.

Les crédits au chapitre 012 du budget communal sont suffisants.

## **12°) Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions que Monsieur le Maire a prises par délégation du Conseil :

- n° 18/2018 portant attribution des prix aux lauréats du concours 2018 des maisons fleuries ;
- n° 19/2018 désignant l'entreprise TECHNOCHAPE de 68260 Kingersheim sous-traitante du lot n° 9 dans le cadre des travaux de transformation d'une école maternelle en pôle médical ;
- n° 20/2018 portant sur l'acceptation de l'avenant n° 1 au lot n° 1 dans le cadre du marché de fourniture de produits et matériels d'entretien ;
- n° 21/2018 portant sur un virement de crédit de 9 294 € du chapitre « dépenses imprévues d'investissement » afin de régler une partie de l'avance remboursable perçue pour la numérisation du cinéma ;
- n° 22/2018 et n° 25/2018 portant sur l'acceptation de la modification en cours d'exécution négative n° 1 au lot n° 9 dans le cadre des travaux de transformation d'une école maternelle en pôle médical ;
- n° 23/2018 portant attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide au Centre Hospitalier de Saint-Dié-Des-Vosges ;
- n° 24/2018 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 12 biens ;
- n° 26/2018 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 7 biens ;
- n° 27/2018 portant révision des tarifs du columbarium au 01 janvier 2019 ;
- n° 28/2018 portant révision des tarifs des concessions dans les cimetières au 01 janvier 2019 ;
- n° 29/2018 portant révision des taxes funéraires au 01 janvier 2019 ;
- n° 30/2018 portant révision des tarifs d'occupation du Domaine Public au 01 janvier 2019 ;
- n° 31/2018 portant révision des droits de place du marché au 01 janvier 2019 ;
- n° 32/2018 portant révision des tarifs de location des salles de la Haute Neuveville, La Trouche et du Foyer du Théâtre Municipal au 01 janvier 2019 ;
- n° 33/2018 portant révision des tarifs de location des salles de réunion au 01 janvier 2019 ;
- n° 34/2018 portant révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes « Beauregard » au 01 janvier 2019 ;

- n° 35/2018 portant virement de crédits d'un montant de 2 432 € ttc du chapitre « dépenses imprévues d'investissement » vers l'opération 614 pour l'acquisition d'instruments de musique ;
- n° 36/2018 portant sur l'acceptation de la modification en cours d'exécution positive n° 1 au lot n° 4 dans le cadre des travaux de transformation d'une école maternelle en pôle médical ;
- n° 37/2018 portant sur l'acceptation de la modification en cours d'exécution positive n° 1 au lot n° 3 dans le cadre des travaux de transformation d'une école maternelle en pôle médical ;

Les décisions sont affichées en Mairie.

### **13°) Subventions spécifiques 2019 pour l'US Raon.**

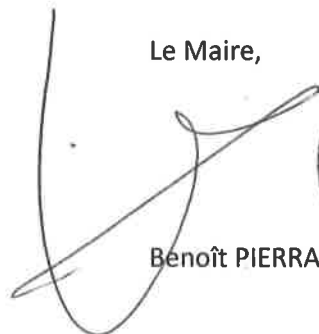
C'est par 25 voix, hors celles de Madame ANDRÉ Sophie et Monsieur CHARDIN Denis, que le Conseil Municipal présent et représenté décide d'attribuer à l'US Raon 10 000 € de subventions spécifiques à verser en janvier 2019 et 10 000 € à verser en juillet 2019.

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 025 service 51 du budget communal 2019.

**La séance est levée à 21h00.**

A Raon l'Etape, le 28 décembre 2018

Le Maire,



Benoît PIERRAT.

